
Lettre de Lacombe (du Tard) et Bellegarde, envoyés en mission auprès des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, concernant la prise de Bois-le-Duc, lors de la séance du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794)

Joseph-Etienne Richard, Lacombe (du Tarn)

Citer ce document / Cite this document :

Richard Joseph-Etienne, Lacombe (du Tarn). Lettre de Lacombe (du Tard) et Bellegarde, envoyés en mission auprès des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, concernant la prise de Bois-le-Duc, lors de la séance du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 135-136;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17597_t1_0135_0000_7

Fichier pdf généré le 07/10/2019

périeurs à leurs troupes les plus vantées par la précision et la promptitude de leurs manœuvres; qui ont fait une marche de six lieues sans qu'un seul d'entre eux quittât son rang et en faisant retentir les airs des chants patriotiques qui guident nos armées dans le chemin de la victoire.

Toutes les municipalités voisines admirent la discipline qui règne parmi eux et qui y est maintenue sans force, au point qu'elle paraît être pour eux une habitude acquise par une pratique de plusieurs années.

Cette nuit, on a battu la générale à deux heures du matin; en moins de dix minutes toute l'armée était en bataille dans le plus grand ordre et le plus absolu silence. On l'a conduite sur les hauteurs du Lauty; un tiers y est resté et s'occupera toute la journée et la nuit prochaine à se retrancher; demain matin nous irons les attaquer.

Ici la pratique marche avec la théorie et le général ne fait faire aucun mouvement sans faire remarquer aux élèves les suites qui en résultent.

Nous avons bien employé notre séjour au camp de Gresillon; nous le quittons le 24 pour retourner aux Sablons, où nous attendrons les ordres de la Convention.

Salut et fraternité.

Signé MOREAU, BOUILLEROT.

20

Le citoyen Bezu, peintre, du district d'Égalité-sur-Marne [ci-devant Château-Thierry, Aisne], fait hommage à la Convention nationale d'un tableau servant aux arts.

La Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin, et le renvoi du tableau au comité d'Instruction publique (51).

21

a

Un membre, au nom du comité de Salut public, fait lecture d'une lettre des représentants du peuple près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, qui apportent des détails sur la prise importante de Bois-le-Duc : 146 bouches à feu, dont 107 en bronze, 130 milliers de poudre, une quantité immense de fer coulé, 9 000 fusils, 2 500 prisonniers, sont les avantages brillants de cette prise (52).

(51) P.-V., XLVII, 150-151. C 321, pl. 1335, p. 5. *Bull.*, 24 vend. (suppl. 2); *Ann. Patr.*, n° 655.

(52) P.-V., XLVII, 151.

RICHARD, au nom du comité de Salut public, fait lecture de la lettre suivante :

[Les représentants du peuple envoyés près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, La-combe (du Tarn) et Bellegarde, aux membres composant le comité de Salut public, d'Heeswick, le 20 vendémiaire au III]

Par notre courrier du 9 de ce mois, chers collègues, nous vous avons annoncé la prise du fort de Crèvecoeur; nous vous annonçons aujourd'hui que la place importante de Bois-le-Duc vient de se rendre aux armes de la république française.

Cent quarante-six bouches à feu, dont cent sept en bronze, cent trente milliers de poudre, une quantité immense de fer coulé, neuf mille fusils, deux mille cinq cents prisonniers de guerre, sont les avantages brillants résultant de cette prise. Un point avantageux sur la Meuse, qui assure nos quartiers d'hiver; l'assurance de nos subsistances, jusqu'ici très-précaires par la longueur du rayon depuis Anvers, en sont les avantages utiles et peut-être incalculables.

Nous sentions combien il était important pour la suite de vos projets que Bois-le-Duc se rendît promptement; aussi n'avons-nous pas hésité de le faire attaquer avant d'avoir réuni nos moyens de siège. Les dispositions ont été faites d'une manière savante par les généraux en chef des différentes armes qui y ont servi; et en donnant des éloges bien mérités à tous nos républicains, il est juste de dire que les armes de l'artillerie et du génie y ont principalement marqué.

La place de Bois-le-Duc, si importante par ses rapports militaires et politiques, fut regardée, depuis le fameux siège du prince d'Orange, comme inattaquable; effectivement, jamais siège n'offrit plus de difficultés. Sur les cinq attaques, qu'on avait multipliées à dessein pour accabler la garnison de fatigues, presque tous les cheminements se sont faits à travers un terrain submergé; et, pour comble d'obstacles, une pluie abondante, qui a duré pendant tout le siège, faisait échouer les moyens qu'on employait sans cesse pour rendre les tranchées praticables.

Les ouvriers, continuellement sous l'eau et le feu, étaient quelquefois accablés, mais jamais rebutés; à la voix de la patrie ils recouvraient de nouvelles forces; ainsi donc rien n'est comparable au courage de nos troupes, que celui des généraux qui les commandent; ainsi deux places, devant lesquelles le tyran Louis XIV a perdu seize mille hommes sans prendre l'une d'elles, ont été emportées dans quinze jours par nos républicains, et seulement avec des pièces de bataille; car l'équipage de siège n'est arrivé que le jour de la capitulation.

Le général en chef Pichegru est forcé de se retirer pendant quelques temps, pour guérir une maladie de peau résultant des fatigues excessives de la guerre qu'il a faite avec tant d'activité; mais, en cédant pour quelque temps à

un autre le commandement, il couronne cette mémorable campagne par la prise inappréciable de Bois-le-Duc; et peu de généraux pourraient dire, comme lui, avoir commandé pendant deux campagnes les plus actives, et n'avoir jamais été battu. Le général de division Moreau le remplace momentanément; la part active qu'il a eue dans cette campagne, les prises d'Ypres, Nieupoort, l'Écluse, l'attaque audacieuse de l'île de Cadzand, annoncent à la nation les services importants qu'elle doit en attendre encore.

Salut et fraternité,

Signé BELLEGARDE
et LACOMBE (du Tarn) (53).

b

Un autre membre, au nom du même comité, a annoncé les succès des forces navales de la République : il résulte de son rapport que dix-sept navires ennemis ont été pris et neuf ont été coulés.

La Convention décrète l'insertion au bulletin de ces heureuses nouvelles (54).

Bréard annonce ensuite que vingt-six bâtiments pris sur les ennemis sont entrés dans les ports de la République, et que neuf ont été coulés à fond (55).

COURRIER DU 11 VENDÉMAIRE

Prise entrée à Dune-Libre

Un navire anglais chargé de fer.

Idem, à Saint-Sébastien

Un navire anglais de 250 tonneaux, chargé de 4 939 quintaux de morue.

Idem, à Brest

Un navire anglais chargé de citrons et oignons.

Idem, à Ostende

Un navire anglais ayant 22 criks à son bord.

COURRIER DU 14 VENDÉMAIRE

Trois bâtimens anglais richement chargés, pris par la frégate française *Le Brutus*.

Trois bâtimens anglais coulés par *idem*.

Six *idem* hollandais, coulés par *idem*.

(53) *Moniteur*, XXII, 243; *Bull.*, 23 vend.; *Débats*, n° 753, 358-359; *Ann. Patr.*, n° 652; *Ann. R.F.*, n° 23, 25; *C. Eg.*, n° 787; *F. de la Républ.*, n° 24; *J. Fr.*, n° 749; *J. Mont.*, n° 2; *J. Paris*, n° 24; *J. Perlet*, n° 751; *J. Univ.*, n° 1785; *M.U.*, XI, IV, 371-372; *Mess. Soir*, n° 787; *M.U.*, XLIV, 360; *Rép.*, n° 24.

(54) *P.-V.*, XLVII, 151. *F. de la Républ.*, n° 24; *J. Perlet*, n° 751; *J. Univ.*, n° 1784; *Mess. Soir*, n° 787; *Rép.*, n° 24.

(55) *Débats*, n° 753, 360-361; *Bull.*, 23 vend.; *C. Eg.*, n° 788; *M.U.*, XLIV, 373-374; *Rép.*, n° 26; mention *Moniteur*, XXII, 244; *F. de la Républ.*, n° 26; *J. Fr.*, n° 756; *J. Perlet*, n° 751; *J. Univ.*, n° 1784.

COURRIER DU 16 VENDÉMAIRE

Prises entrées à Brest

Un navire anglais chargé de beurre et toile.
Un *idem*, chargé de toile et de charbon de terre.

Idem, à Rochefort

Un bâtiment anglais de 300 tonneaux, chargé de liège et noisettes, pris par la frégate *L'Agricole*.

COURRIER DU 18 VENDÉMAIRE

Prises entrées à Brest

Un navire anglais de 150 tonneaux, chargé de coton et de citrons.

Un bâtiment hollandais de 160 tonneaux, chargé de genièvre et de fromage.

Idem, à Morlaix

Un navire chargé de poisson sec et salé, pris par le cutter *Les Trois Couleurs*.

COURRIER DU 22 VENDÉMAIRE

Prise entrée en rivière de Paimboeuf

Un navire anglais chargé de sucre, café, coton et indigo.

Idem, à Gravelines

Un bâtiment chargé de chanvre pour Lisbonne.

Un navire prussien a fait côte près Boulogne, chargé de mâtures et merrains.

Idem, à Rochefort

Un bâtiment anglais de 130 tonneaux, pris par le lougre *Le Sans-Culotte*.

Dix-sept pris, 9 coulés. Total, 26.

22

Un membre [MENUAU] propose, au nom du comité des Secours publics, et la Convention adopte les neuf décrets suivants.

a

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des Secours publics sur la pétition de la citoyenne Michel Deraye, veuve Leclerc, âgée de quatre-vingt-dix ans, soutenue autrefois par la société philanthropique, maintenant sans moyen d'exister, et dont trois de ses petits enfans sont au service de la République, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. - La Trésorerie nationale paiera, sur le vu du présent décret, à la citoyenne Michel Deraye, veuve Leclerc, âgée de quatre-vingt-dix ans, à titre de secours, la somme de 300 L.